

COMPTE-RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2020 Situation PERIODE CORONAVIRUS à la DDFIP de la Marne

Une audioconférence de 2 heures s'est tenue ce vendredi 10 avril 2020 avec la participation :

- de la direction (Monsieur EFFA, Madame PATRU et Monsieur NANQUETTE)
- d'un représentant de chaque Organisation Syndicale
- du médecin de prévention (le docteur GILLET)
- de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (Monsieur HAMON)
- de la secrétaire du CHSCT (Madame TIXIDOR)
- de l'assistante de prévention (Madame FEHR)

Après une présentation de la situation actuelle à la DDFIP de la Marne, Monsieur EFFA a laissé la parole aux participants sous forme de questions-réponses.

Le taux de présence dans les services mercredi 08 avril se décompose de la manière suivante :

- agents en présentiels : 16,27 % ;
- en télétravail : 26,54 % ;
- en absence : 57,31 %, dont absents COVID : 51,71 % ;
- 45 % de nos activités sont des missions prioritaires.

Concernant le fonds de solidarité destiné aux entreprises en difficulté, à ce jour au niveau national il y a eu 400 000 acceptations de versement de fonds (aide de 1 500 € maximum par entreprise) pour 700 000 demandes et 3 % de rejet.

En ce qui concerne les rejets de paiement de certaines entreprises en matière de TVA et PAS (Prélèvement à la Source), Monsieur EFFA nous explique que cela est principalement dû aux révocations de mandat en matière d'acompte d'IS (Impôt sur les Sociétés) qui ont engendré une révocation de l'ensemble des mandats DGFIP.

Pour la DDFIP de la Marne, 1 500 entreprises sont concernées.

Une lettre de relance, modèle préparé par la DG, va être envoyée à ces entreprises par les SIE du département avec le soutien d'agents des services de contrôle.

42 PC portables ont été déployés la semaine dernière.

La DDFIP est en attente de réception de 20 autres PC portables sachant que les délais de livraison ne sont pas garantis compte-tenu de la situation sanitaire actuelle.

La direction a reçu les 40 cartes SIM commandées.

La DDFIP a effectué récemment une 2^e commande de 110 téléphones mobiles et 70 cartes SIM, toujours en attente de réception, qui servira aux agents affectés à la campagne IR notamment pendant la période de confinement.

En attendant de recevoir la totalité des téléphones mobiles et les 70 autres cartes SIM, Monsieur EFFA propose :

- utilisation des téléphones portables personnels des agents et mettant les cartes SIM déjà reçues ;
- utilisation de vieux téléphones portables en stock à la direction ;
- utilisation des téléphones portables et cartes SIM personnels des agents via les appels en numéro masqué et si leur forfait permet des appels sans frais supplémentaire.

Les points évoqués par les organisations syndicales (OS) et les réponses de la direction

– Concernant la campagne Impôt sur le Revenu :

Intervention des OS :

La campagne IR débutera en phase de confinement et peut-être dans une seconde phase de dé-confinement.

La qualité du service public rendu sera moindre mais celui-ci doit être rendu, avec pour objectif de lisser, à distance bien-sûr, les travaux pour éviter un afflux après confinement dont personne ne connaît les modalités et l'échéance.

Cette campagne sera particulière ; un message aux contribuables, qui sera transmis aux OS, les avisera fermement de ne pas se déplacer à la DGFIP où ils trouveront porte close.

Tous les agents qui travaillent à cette mission habituellement ne seront pas mobilisés, même si une partie des collègues en ASA actuellement va être appelée à reprendre le travail.

Les agents des SIP ne feront pas d'accueil mais pourront avoir à répondre au téléphone (même si les numéros des SIP ne sont plus transmis, certains réussissent à appeler), répondre aux mails qui arrivent sur la BALF, saisir des déclarations papier.

Cette dernière risque d'être marginale au début du fait de la déclaration automatique, télédéclaration et problèmes postaux durant la crise.

Sans être ni un plancher, ni un plafond, la DG estime un taux de 40 % des personnels des SIP mobilisés.

Si l'activité, dont personne n'a vraiment de visibilité car liée au comportement des contribuables, est moindre, les dispositifs seront réadaptés, de la même manière si l'activité explose, des discussions auront lieu.

La DG a établi des critères impératifs auxquels personne ne pourra déroger :

– Installation physique des collègues de façon à ce qu'il n'y ait aucun risque de contamination (aucune transgression ni dérogation ne sera admise) impliquant une distanciation sociale.

Cela impliquera l'occupation optimale de tous les espaces disponibles, y compris d'autres services, pour éloigner les collègues les uns des autres.

– Renforcement du télétravail par l'arrivée de PC portables téléphones portables.

Ainsi les appels au numéro gratuit pourront être rebasculés.

Les informaticiens ont pu faire aboutir aussi le transfert de e-contact sur les PC en télétravail, y compris si nécessaire sur des PC personnels en VPN.

Le présentiel envisagé ne concerne ni les agents en garde d'enfants, ni les personnes en fragilité.

Nous avons posé les questions suivantes ou exigé les éléments suivants :

- occupation optimale par les agents du SIP qui seront présents et pas uniquement les bureaux des SIP de l'ensemble des locaux non utilisés à ce jour (ex : guichets de réception, bureaux des services de contrôle...etc)
- 40 % des agents des SIP, est-ce un plafond ?
- comment va s'organiser le système de contre-appels ?
- nombre de plexiglas commandé pour la période après confinement

Réponse de la direction :

Le nombre d'agents présents devra impérativement être compatible avec les règles de distanciation inter-personnelle.

Les responsables des SIP et gestionnaires de sites vont réfléchir à la configuration des locaux en utilisant l'ensemble des parties communes.

Dans la Marne, ce n'est pas la place qui manque dans les centres des finances publiques.

Chaque agent présent bénéficiera d'un espace individualisé et distancé de ceux des autres agents présents.

Pour limiter la présence d'agents dans les SIP, un dispositif de contre-appels sera mis en place dans tout le département.

Les usagers, dont l'appel n'aurait pu être traité par l'équipe chargée de l'accueil téléphonique, se verront proposer par un message dynamique la possibilité d'être rappelés sous quelques jours.

Les appels téléphoniques vont être orientés vers l'autocommutateur de Reims.

Leur numéro sera enregistré et transmis à des agents chargés des appels sortants, depuis chez eux s'ils sont équipés ou depuis le bureau en respectant strictement les consignes barrières à défaut.

La PRAE sera en charge de dispatcher la liste des contre-appels à effectuer aux agents concernés par cette mission.

Si certaines questions ou situations exposées par l'utilisateur s'avèrent à être trop complexes pour l'agent chargé de l'appel, celui-ci aura la possibilité de transférer à un autre agent plus qualifié ou spécialisé.

Le directeur avait adressé un message à l'ensemble des agents pour préciser le cadre général de la campagne IR.

L'objectif est de permettre une organisation plus souple et plus efficace pour les agents, car ils géreront eux-mêmes les conditions de rappel.

45 vitres en plexiglas ont été commandées en plus des vitres déjà existantes dans certains SIP du département.

Enfin Monsieur EFFA nous a confirmé que la proportion de 40% des personnels des SIP mobilisés pour la campagne IR est un plafond qu'il ne dépassera pas.

– concernant les échanges entre les agents et leur hiérarchie

Intervention des OS :

Les OS ré-interviennent une nouvelle fois sur la situation de certains agents, notamment en autorisation d'absence, qui font part d'un isolement complet car aucun message n'a été transmis par leur hiérarchie depuis le début du confinement.

Réponse de la direction :

Monsieur EFFA est surpris de cette situation, car il a une nouvelle fois relancé les chefs de services sur ce sujet.

Il demande clairement aux représentants des personnels de lui remonter les noms des chefs de services qui ne respectent pas ces consignes, car il ne peut pas faire un recensement précis sur ce sujet.

– S'agissant de l'approvisionnement en gels hydroalcooliques et lingettes désinfectantes

Intervention des OS :

Nous sommes intervenus pour connaître l'état des lieux en ce qui concerne le stock de gels hydroalcooliques et de lingettes désinfectantes.

Réponse de la direction :

La direction ne cesse de se réapprovisionner, de faire du stock et à chaque fois qu'un agent technique se déplace dans le cadre professionnel, il en profite pour acheter des lingettes, du gel, du savon...

– S'agissant de la dotation des collègues en masques et gants

Intervention des OS :

Nous avons attiré l'attention de la direction sur la nécessité de fournir des équipements de protection (masques et gants) à certains agents de la DDFIP.

Réponse de la direction :

La direction a reçu 850 masques et 279 ont déjà été distribués dans les services.

Il est demandé aux responsables de services de ne délivrer ces masques uniquement aux collègues concernés par l'accueil de publics (l'accueil de régisseurs en trésorerie par exemple), les collègues de la trésorerie de Châlons Hôpital et les agents techniques.

Chaque chef de services est également tenu de réaliser un stock de secours.

Une prochaine dotation est en cours.

– S’agissant du ménage et de la désinfection des locaux

Intervention des OS :

Nous sommes revenus sur la désinfection des locaux en cas de collègues suspectés ou avérés d’être infectés par le COVID car récemment nous avons eu connaissance d’une nouvelle situation.

Nous sommes également intervenus sur la spécificité du centre de finances publiques de Reims :

- moquette au sol sur une partie du RDC (plus compliquée à désinfecter)
- digicode pour accéder aux services Trésoreries Reims Municipale, RBB et Reims Hôpital (s’il y avait des badges au lieu des digicodes, moins de risque d’infection par ce biais)

À l’initiative des OS, ces sujets ont souvent été débattus sans succès lors de CT ou CHSCT.

Réponse de la direction :

La direction a répondu que les bureaux du collègue concerné ont bien été désinfectés et que les agents qui ont été en contact avec ce dernier ont été placés en « quatorzaine ».

La direction en a profité par ailleurs pour nous informer qu’elle avait pris contact avec d’autres administrations du GRAND EST pour bénéficier d’une offre de prix réduit auprès d’entreprises spécialisées pour désinfecter l’ensemble des bureaux à la fin du confinement.

Si les offres de prix sont intéressantes, la direction commandera auprès de l’entreprise retenue des prestations de désinfection via cette modalité d’achat en gros.

En ce qui concerne le nettoyage et désinfection des sols, ces opérations sont effectuées en interne tous les 15 jours.

Le remplacement de la moquette, qui pose en effet un problème pour être désinfectée, et le remplacement des digicodes ne sont pas d’actualité compte-tenu de la situation sanitaire actuelle.

– Concernant la fatigue de collègues positionnés sur des missions prioritaires du Plan de Continuité d’Activité (en présentiel ou en télé-travail)

Intervention des OS :

Nous avons de nouveau alerté la direction sur la fatigue que ressentaient certains agents positionnés sur des missions prioritaires.

État de fatigue due à la surcharge de travail effectuée dans certains services à effectif réduit.

Réponse de la direction :

Rien de nouveau dans la réponse de la direction qui travaille toujours activement à l’équipement des agents en télétravail.

D’une manière générale, la direction est consciente de la surcharge de travail supportée par les effectifs réduits qui exercent les missions prioritaires.

Elle est restreinte dans son action par le manque de matériel. (PC portables)

Elle sollicite le plus possible les collègues de l'assistance informatique pour la livraison de nouveaux PC portables et ainsi augmenter le nombre de télé-travailleurs et n'exclut pas de faire appel aux collègues positionnés en réserve.

Le relais (rotation) par quinzaine des équipes en présentiel, lorsque c'est envisageable, est une des possibilités à ne pas négliger.

Enfin la direction a rappelé aux chefs de services la possibilité d'accorder quelques jours de repos provisoirement sous forme « d'autorisations d'absence » aux agents actuellement en activité.

(nb : En ce qui concerne les autorisations d'absence, je vous renvoie au paragraphe concerné un peu plus bas)

– Concernant le déploiement de PC portables

Intervention des OS :

Les OS ont demandé à la direction si elle connaissait le nombre de PC portables dont allait disposer la DDFIP de la Marne sur les 1 000 commandés par la centrale à disposition des directions locales.

Nous avons également demandé si d'autres solutions étaient envisagées pour faire diminuer le nombre de collègues en présentiel (notamment dans le cadre de la campagne IR) telles que la ré-allocation de PC portables qui sont actuellement à dispositions de collègues qui exercent des missions non prioritaires (ex : vérificateurs, agents de la BCR, agents habituellement e télé-travail non affectés à des missions prioritaires...)

Réponse de la direction :

La direction ne connaît pas le nombre de PC portables qui va lui être attribué par la centrale parmi les 1 000 commandés.

Monsieur EFFA estime que nous en aurons certainement une dizaine, car les effectifs du département représentent plus ou moins 1 % des effectifs de la DGFIP.

En ce qui concerne la ré-allocation de PC portables des agents des services de contrôle, la direction n'envisage pas de retenir cette solution mais plutôt d'affecter ces agents sur des missions prioritaires exercées par les SIE.

Pour ce qui est des PC portables de collègues télétravailleurs qui ne sont pas positionnés sur des missions prioritaires, la direction va en rediscuter avec les collègues de la CID.

D'une manière plus générale, les opérations de paramétrage des procédures de ré-allocation sont plus conséquentes.

Cette procédure n'a donc pu encore être réalisée par la CID qui s'est concentrée sur le déploiement des unités nouvelles.

– Sur les congés

Intervention des OS :

Les OS sont revenus sur le mél que Monsieur EFFA leur avait envoyé dans la semaine et sur le mél que beaucoup d'agents ont reçu de la part de leur chef de service.

« Il est demandé aux chefs de service de recueillir les demandes de congés de leurs agents et de les accorder en tenant compte de la nécessité de maintenir en permanence des effectifs suffisants pour absorber la charge de travail, tant durant la période de confinement qu'au cours des mois qui suivront.

En effet, au sortir de la période de confinement, les travaux de reprise d'activité et de régularisation seront importants.

Pour cela, Monsieur leur a demandé d'arrêter un calendrier des congés prévisionnels de tous leurs agents sur une période de 6 mois.

Dans l'attente de directives concernant la conversion éventuelle de jours ASA en congés, et afin de ne pas pénaliser les agents actuellement en activité, les congés seront enregistrés, dans un 1er temps, sous forme d'Autorisations d'Absence (AA). »

Nous sommes intervenus sur tous les points de ce mél et d'autres points, nous avons demandé des précisions sur :

– calendrier de congés prévisionnel sur une période de 6 mois

se positionner sur une période de 6 mois c'est compliqué voir impossible pour certains agents surtout avec les données actuelles qui ne sont pas toutes connues (fin de confinement, calendrier scolaire modifié ou pas, possibilité de garde d'enfants, réservations déjà effectuées...)

– impossibilité de poser des congés avant fin juin

Pourquoi une telle rigidité sachant que des réservations ont déjà été effectuées ?

Pourquoi une telle rigidité sachant que, hors période de vacances scolaires, peu de collègues sont concernés et donc cela ne poserait certainement pas de problème de fonctionnement dans les services ?

– la nécessité de maintenir en permanence des effectifs suffisants pour absorber la charge de travail

La direction a-t-elle donnée des consignes aux chefs de services sur le nombre ou la proportion d'effectifs suffisants par service ?

D'une manière plus générale sur ces 3 points, ce mél et/ou celui de certains chefs de services créent une source de stress supplémentaire pour les agents.

Cela ne peut que créer des tensions inutiles, un climat de travail non serein, anxiogène...

Depuis toujours, les chefs de services établissent un plan de congés pour les périodes de vacances scolaires et le reste de l'année, ça n'a jamais posé de problème... alors pourquoi ce ou ces mél(s) ?

Les collègues ont une conscience professionnelle et se sont toujours attachés au bon fonctionnement en respectant une présence suffisante dans les services.

Et que dire aux collègues qui ne cessent de travailler depuis un mois en effectifs réduits ?

Certains sont à la limite de l'épuisement.

D'un côté ils peuvent prendre quelques jours pour se reposer et en même temps d'un autre côté on leur fait comprendre le contraire, qu'il n'est pas question pour les prochaines semaines...

Ce double langage n'est pas acceptable.

– directives concernant la conversion éventuelle de jours ASA en congés

Les OS ont demandé à la direction si elle avait des informations sur ce sujet que nous ignorions.

– les agents actuellement en activité, les congés seront enregistrés, dans un 1er temps, sous forme d'Autorisations d'Absence (AA)

Nous avons demandé à Monsieur EFFA ce que signifiait cette phrase notamment le « dans un 1^{er} temps »

Est-ce que cela signifie que les AA seront transformées par la suite en congés ?

Réponse de la direction :

Monsieur EFFA ne comprend pas que cette situation soit source de stress.

Au contraire, c'est donner de la visibilité des ressources aux chefs de services, c'est pour le bien des agents, qu'ils n'apprennent pas au dernier moment que leurs congés seraient refusés.

Aucune consigne n'a été donnée aux chefs de services pour le nombre ou la proportion d'effectifs suffisants.

Chaque chef avisera en fonction de la situation de son service, en fonction de la quantité de travail, des tâches à exécuter, des retards accumulés...

Pour l'impossibilité de poser des congés avant fin mai voir fin juin, Monsieur EFFA a répondu que les agents sont en congés depuis mi-mars, il n'est pas illogique qu'ils ne puissent pas prendre des jours de congés prochainement.

La direction ne dispose pas d'information à ce jour en ce qui concerne la conversion de jours ASA en congés, mais Monsieur EFFA ne trouve pas cela anormal si ça se fait.

Selon Monsieur EFFA, les collègues qui sont en ASA depuis 4 semaines et ce jusqu'à nouvel ordre ne travaillent pas et donc il serait normal de leur retirer 5-6 jours de congés et il serait tout à fait juste par rapport aux salariés du secteur privé.

Une fois de plus Monsieur EFFA n'a pu se retenir de donner son avis sur un sujet dont il n'est pas maître dans la décision et une fois de plus son avis va toujours dans le même sens : aller vers le plus bas.

Pour les agents actuellement en activité, Monsieur EFFA a répondu que les congés enregistrés en AA seront convertis en jours de congés si les ministres décident d'imposer 5-6 jours de congés aux collègues actuellement en ASA.

Suite à notre nouvelle intervention : les collègues en ASA, certes ils ne travaillent, mais ils n'ont rien demandé.

Cette situation n'est pas de leur choix, ils la subissent... et vont se voir imposer 5-6 jours de congés pour plus de 6 semaines minimum d'ASA. (car on a suppose que la période de confinement va être prolongée)

Et pour Monsieur EFFA, par mesure d'équité, il n'est pas possible d'accorder quelques jours de repos en autorisation d'absence (3-4 jours maximum) aux collègues qui sont sollicités depuis plus de 4 semaines... qui exercent des missions prioritaires en sous-effectifs, qui sont usés.

Monsieur EFFA a rétorqué depuis quand on offre des jours de congés aux agents ou on ne retire pas des jours de congés aux agents quand ils souhaitent ne pas travailler quelques jours.

Les agents apprécieront... VOILA comment Monsieur EFFA remercie les agents dévoués !!!

Quelle reconnaissance !!!

Sur le sujet des congés, les réponses de Monsieur EFFA n'ont pas été convaincantes ou satisfaisantes.

Nous avons condamné fermement ses prises de position.

– Concernant les frais de repas des agents exerçant des missions prioritaires en présentiel

Intervention des OS :

Un décret fonction publique vient d'être publié concernant le remboursement des frais de repas pour les agents exerçant des missions prioritaires en présentiel.

Le montant du remboursement des frais de repas est fixé forfaitairement à 17,50 € par jour travaillé en présentiel et ce quel que ce soit le montant réellement dépensé pour le repas.

Nous avons demandé à la direction comment va se dérouler le recensement des collègues concernés par ces frais de repas ? Les modalités pratiques ? FDD ? Directement par la direction ? Quelles sont les pièces justificatives à fournir ? La communication qui va être mise en place par la direction ?

Réponse de la direction :

Monsieur NANQUETTE a répondu qu'il ne disposait pas de toutes les informations à ce jour, mais il estimait que ce sont les agents qui allaient faire la demande via l'application FDD.

Les chefs de services devraient valider sans problème, car ils ont recensé la présence journalière de chaque collègue depuis le 16 mars 2020.

D'ailleurs le décret est rétroactif à partir du 16 mars 2020 et il sera demandé une attestation sur l'honneur pour les jours du 16 mars au 10 avril 2020.

Par contre il sera demandé un justificatif aux agents pour les remboursements pour les frais de repas à compter du 14 avril 2020.

Nous avons attiré l'attention de la direction sur la fermeture des restaurants et que les collègues évitent par mesure de sécurité de sortir le midi pour déjeuner.

Alors pourquoi ne pas faire comme il se passe habituellement lorsque nous sommes en stage ou en mission, remboursement forfaitaire sans justificatif.

Monsieur NANQUETTE se veut être souple sur le principe de fournir un justificatif.

Une copie des tickets de caisse des courses habituelles suffirait selon lui, on achète des courses pour préparer sa « gamelle » mais il reste prudent et il attend donc des précisions sur le sujet.

Tout comme sur le montant remboursé à ceux qui bénéficient des tickets restaurant.

Ils ont également droit à un remboursement s'ils exercent en présentiel mais à quelle hauteur ? 14,50 € ? car leur ticket restaurant est déjà pris en charge à hauteur de 3 € par la direction.

S'agissant de la communication, il envisage de communiquer uniquement auprès des chefs de services et des agents concernés dès qu'il disposera de l'ensemble des informations.

– Concernant les « chiffres précis » d'agents infectés COVID19 dans la Marne

Intervention des OS :

Combien y a-t-il à ce jour de collègues suspectés ou avérés de COVID19 ?

Réponse de la direction :

À ce jour et depuis le début de la crise sanitaire, il y a eu 30 cas de suspicion qui nous ont été signalés.

Aucun cas grave ou hospitalisation n'a été signalé.

– Autres

Pour répondre à une question de la précédente audioconférence, un point très rapide a été fait sur la situation de l'équipe De Renfort (EDR) et son déploiement :

- équipe composée de 23 agents ;
- 7 en ASA (garde d'enfants, collègues dits « à risque » ou « santé fragile »)
- 16 en activité (3 en SIE, 4 en SIP, 7 en trésoreries SPL, SAR et hôpital, 1 au SPFE et 1 à la DODE)

Une prochaine audioconférence est prévue dans la semaine du 14 au 17 avril consacrée principalement sur la campagne IR avec des documents fournis en amont par la direction.

